

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2024

---

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET  
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA  
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CD329

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Vatin, M. Bony, M. Descoeur, Mme Petex, M. Ray, M. Taite et  
M. Vermorel-Marques

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« Elle est dotée de moyens financiers et humains suffisants pour mener à bien ses missions. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer des moyens humains et financiers suffisants à la future autorité. Elle ne pourra en effet mener ses missions efficacement sans un renforcement substantiel de ses moyens, et donc d'une augmentation des crédits budgétaires et ETP accordés par l'État.

Pour rappel, dans la loi de finances pour 2024, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) n'a obtenu que 10 ETP supplémentaires alors qu'elle en espérait 12, et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) n'a reçu une hausse de crédits que de 10 M€ au lieu de 20 M€ attendus.